## JD REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI Nº 88-009 du 17 Août 1988

portant Ordre de mobilisation générale pour la Défense de la Patrie et de la Révolution.

LIASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE A-DELIBERE ET ADOPTE en sa séance du 29 Juillet 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Conformément aux dispositions de l'article 41 de la Loi Fondamentale, l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ordonne la mobilisation générale pour la Défense de la Patrie et de la Révolution.

Article 2.- Le Président de la République, Président du Conseil Exécutif National proclame et fait exécuter la mobilisation générale, conformément aux dispositions des articles 60 et 71 de la Loi Fondamentale.

Article 3.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de 1. Etat./.

Fait à COTONOU. le 17 Août 1988

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

Møthieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 SA/CC/PRBB 4 SGCEN 4 P/CP/ANR 4 PCPC 2 PG/PPC TOUS MINISTERES 15 PT/CEAP 6 IGE ET SES SECTIONS 6 SPP 2. CAB/MIL 2 ONEPI 2 GCONB 2 DLC-INSAE-BCP-DPE-BN-DAN 12 DB-DSDV-DTCP-DI 10 JORPB 1.